

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018  
ET D'ORIENTATION 2019



FESASS

Fédération Européenne pour la Santé Animale  
et la Sécurité Sanitaire

*Peste Porcine Africaine :*



*Le temps de la mobilisation générale !*



Bruxelles, le jeudi 4 avril 2019

● <b>Message du Président</b>	<b>3</b>
● <b>Les maladies animales en 2018 et début 2019</b>	<b>5</b>
○ Peste Porcine Africaine	5
○ Dermatose Nodulaire Contagieuse	8
○ Fièvre Catarrhale Ovine	10
○ Peste des Petits Ruminants	10
○ Fièvre Aphteuse	11
● <b>La Politique de Santé Animale de l'Union</b>	<b>12</b>
○ La mise en œuvre de la Loi de Santé Animale	12
● Aspects généraux	12
● Liste et Catégorisation des maladies	13
● Contributions de la FESASS	13
● Evènements spécifiques «Faune sauvage», «Maladies vectorielles»	13
● Quelles perspectives	14
○ Les médicaments vétérinaires	14
○ Le bien-être animal	15
● <b>Autres activités de la FESASS</b>	<b>17</b>
○ Les activités de l'OIE	17
○ Les activités auprès de l'EFSA	
○ Le Groupe de dialogue Civil « produits animaux »	18
○ Un partenariat au SPACE	18
● <b>Vie de la Fédération</b>	<b>19</b>
○ La FESASS au quotidien	
○ Mise à jour du plan stratégique	19
○ La FESASS auprès de ses membres	20
○ Les journées techniques	20
● <b>Annexes :</b>	<b>21</b>
○ Conclusions de l'atelier sur la Faune sauvage	
○ Intervention du Pdt Didier DELMOTTE sur les maladies vectorielles	

# Message du Président de la FESASS



**Didier DELMOTTE**  
Président de la FESASS

« On nous tue ! » C'est le cri de désespoir d'un éleveur porcin belge face aux niveaux de prix pratiqués par la grande distribution alors que le secteur doit faire face à la crise de Peste Porcine Africaine. Son élevage a été abattu en totalité et son exploitation est depuis plus de six mois sous vide sanitaire sans perspective de repeuplement.

Ce témoignage émouvant montre bien l'ampleur du décalage de notre société entre les exigences sanitaires pleinement justifiées et les intérêts commerciaux concentrés entre les mains de quelques grands acteurs de la distribution. Il atteste de la nécessaire indépendance de la gestion sanitaire tout en soulignant la nécessité d'avoir une politique économique d'accompagnement proportionnée avec versement rapide des indemnités. Les autorités sont conscientes de cet impératif et ont mis en place des dispositifs éprouvés. Ils sont cependant souvent fondés en premier lieu sur la solidarité professionnelle. Or le cas précis de PPA, avec circulation virale dans la faune sauvage, est un exemple concret et pertinent de risques sanitaires face auxquels les éleveurs sont largement impuissants. Il est donc essentiel de mobiliser la solidarité publique. Dans le contexte actuel des discussions sur le futur cadre financier 2021 – 2027 du budget européen, ce besoin doit être l'une des priorités des Institutions.

Mais l'étendue des leçons de la PPA, tout comme celles des crises sanitaires passées, ne se limite pas à ce problème majeur. Cette maladie pose de façon cruciale la question de la maîtrise des risques sanitaires dans un monde de plus en plus globalisé. Un monde où l'action humaine inconsciente, voire illégale, peut avoir des conséquences sanitaires, économiques et sociales catastrophiques. L'information, la sensibilisation et la responsabilisation constituent des éléments de réponses, mais ils demeurent insuffisants. Il est vital d'anticiper l'arrivée de telles crises et de maintenir en permanence une véritable « armée sanitaire » sur le terrain ainsi qu'une chaîne de commandement. Il s'agit de garantir la détection précoce et la réaction rapide. Le rôle des éleveurs, des chasseurs, des gestionnaires de l'environnement est primordial. Mais il ne suffit pas. Un maillage vétérinaire efficace et un réseau de laboratoires de diagnostic aux compétences entretenues sont indispensables. Enfin, cette « armée » ne saurait être opérationnelle sans l'appui et l'encadrement permanent des services vétérinaires publics. A cela s'ajoutent le besoin impérieux de veille scientifique et la disponibilité de moyens adaptés de réaction (tests de diagnostic, médicaments, désinfection, équarrissage,...). Tout ceci est bien connu dans le secteur de la santé animale, le défi c'est que la Société en ait toujours conscience et se donne les moyens d'entretenir cette armée et ses capacités d'action.

En 2018, la Commission, les Etats membres mais aussi les parties prenantes et en particulier la FESASS, ont été mobilisés par la préparation des actes nécessaires pour la mise en œuvre de la Loi de Santé Animale (LSA). L'objectif de ce texte est justement de répondre à tous ces enjeux dans le cadre d'une approche européenne commune. Surtout il doit permettre de renforcer l'efficacité du cadre réglementaire européen en passant d'une législation de circonstance à un véritable Code européen de la Santé Animale. Si l'importance et la nature exceptionnelle de ce travail sont donc incontestables, les conditions dans lesquelles il a dû être conduit, sont loin d'être satisfaisantes, tant pour les autorités que pour les organisations professionnelles. La contrainte de calendrier imposée par le législateur et la méthodologie suivie ont conduit les services de la Commission à devoir imposer un rythme de travail effréné et n'ont pas permis toute la transparence et la consultation nécessaires pour un tel projet. Nous nous sommes néanmoins mobilisés et organisés de façon à apporter nos contributions en temps réel sur les nombreux textes en discussion. Cependant face à ce travail, deux grandes craintes demeurent. D'une part, l'intégralité des textes n'est toujours pas disponible, il est donc difficile d'avoir une vue d'ensemble du nouveau cadre réglementaire européen et donc d'essayer d'en évaluer l'efficacité et les conséquences. D'autre part, la nature même du processus avec l'adoption de règlements immédiatement applicables et le contexte politique européen visant à avoir une pression réglementaire européenne moins forte, ne risquent-ils pas de mettre en cause la bonne gestion sanitaire du Marché Unique ? La plus grande vigilance s'imposera donc d'abord en 2019 avec la finalisation de l'ensemble des actes clés, puis dans les années à venir avec la mise en œuvre dans

les Etats membres.

En parallèle de ce travail de longue haleine, nous avons poursuivi l'année dernière notre investissement en termes de réflexion et de mobilisation sur plusieurs volets spécifiques de la mise en œuvre de la LSA en lien avec des questions d'actualité. Cette démarche se voulait partenariale et constructive. C'est ainsi que nous avons organisé avec la Présidence Bulgare un atelier consacré aux relations entre la faune sauvage et la santé animale et une conférence en partenariat avec la Présidence Autrichienne et la Commission sur la problématique des maladies vectorielles. Les conclusions que nous avons pu tirer de ces événements sont reprises dans ce rapport. Elles permettent de renforcer notre contribution auprès des Institutions mais aussi d'informer et d'aider à préparer le secteur de l'élevage sur ces défis particuliers. Nous allons poursuivre cet investissement sur des points spécifiques de la LSA et prévoyons par exemple un travail consacré à la surveillance avec le rôle de nos organisations et des laboratoires de diagnostic.

La mise en œuvre du règlement relatif aux médicaments vétérinaires constituera également un sujet clé pour les prochains mois. Nous serons particulièrement attentifs à la problématique de la disponibilité du médicament et aux mesures relatives à la lutte contre le développement des antibiorésistances. L'implication de nos organisations aux côtés des éleveurs et des vétérinaires est ici permanent et seront mobilisés là aussi pour apporter toutes les contributions utiles à partir de notre expertise de terrain.

A côté de ces dossiers spécifiques, l'Union européenne s'apprête à vivre une période de changement et d'incertitude avec le BREXIT, les élections au Parlement Européen et l'installation d'une nouvelle Commission. A cette occasion, il est important de rappeler combien, l'implication de l'Union en matière de santé animale a permis d'appuyer les actions des éleveurs, de leurs organisations, des vétérinaires et des Etats membres au service d'une amélioration permanente du statut sanitaire de l'élevage européen. Cet investissement fort doit être maintenu dans le futur afin d'assurer la cohésion du Marché Unique, la sécurité des consommateurs et protéger l'acquis sanitaire de l'élevage européen. Modestement, à notre niveau, nous souhaitons œuvrer en ce sens. C'est dans cet esprit que nous avons actualisé notre Plan Stratégique pour la période 2019 – 2021.

La PPA nous le montre d'une façon dramatique, l'acquis sanitaire n'est jamais définitif. C'est pourquoi il faut rester mobilisés et unis pour affronter les risques et poursuivre notre investissement dans la prévention.

Le Président de la FESASS

Didier DELMOTTE

# Maladies animales en 2018

**L**es évolutions sanitaires observées en 2017 ont été confirmées en 2018. C'est ainsi que la Peste Porcine Africaine a poursuivi sa progression au sein de l'Union européenne et qu'inversement la Dermatose Nodulaire Contagieuse a été éradiquée dans les Etats membres où elle était apparue en 2015 et 2016.

*L'installation de la Peste Porcine Africaine au cœur de l'Union - à moins de 200 kms de la capitale européenne - montre combien les risques de dissémination de cette maladie sont grands et fait craindre le pire. Les enjeux sont considérables au plan sanitaire mais aussi pour l'économie de la filière porcine européenne et des principaux Etats membres producteurs. La mobilisation doit donc être générale et la rigueur doit s'imposer à tous. Certes, les succès rencontrés par les autorités tchèques sont encourageants. Ils prouvent que l'éradication est possible. Il faut aussi saluer, l'engagement rapide et total des services concernés en Belgique et dans les Etats voisins ainsi que l'appui des services de la Commission européenne. Mais la lutte s'annonce difficile et plus complexe qu'en République Tchèque. Il ne faut donc pas négliger l'ampleur de l'effort à fournir et ne pas baisser la garde. Il faut continuer d'agir avec la plus grande détermination car l'objectif doit demeurer l'éradication. La FESASS apporte son soutien aux mesures prises car elles vont dans ce sens.*

*Les succès rencontrés dans les Balkans face à la Dermatose Nodulaire Contagieuse attestent de l'efficacité de la politique de coopération internationale dans le cadre du GF TADS (3) pour l'Europe et des campagnes de vaccination massive. Mais là aussi il ne faut pas baisser la garde. La persistance de la maladie dans les pays tiers voisins, l'introduction de la Peste des Petits Ruminants en Bulgarie en 2018 et la présence de la Fièvre Aphteuse dans les pays d'Afrique du Nord constituent autant de préoccupations fortes. Il est essentiel que l'Union européenne puisse maintenir ici l'effort de coopération et de solidarité avec les pays tiers concernés notamment au travers d'initiatives telles que le GF TADS, l'EuFMD (2) ou encore le REMSEA (3).*

## **La Peste Porcine Africaine (PPA)**

*Une progression inéluctable dans la faune sauvage ?*

En dehors d'une présence endémique mais contenue depuis des années en Sardaigne, la PPA est arrivée en 2007 sur le continent européen en Géorgie. Elle a ensuite progressé à travers le territoire russe et a été introduite dans l'Union en 2014 dans les Etats baltes et la Pologne. Elle s'est alors installée dans la faune sauvage de ces Etats membres. Mais en dépit des efforts consentis la maladie a poursuivi sa progression. Aujourd'hui, près de 5 ans après son introduction sur le territoire de l'Union, 8 Etats membres sont confrontés à cette maladie. En effet, la Belgique, la

Bulgarie, la Hongrie et la Roumanie ont déclaré en 2018 des cas de PPA dans leur faune sauvage et/ou des foyers en élevages domestiques (cf. tableau page 8). Ces Etats ont ainsi rejoint l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne. En revanche la République Tchèque qui avait été contaminée en juin 2017 est désormais à nouveau indemne.

Globalement la situation de l'Union face à la PPA s'est donc dégradée en 2018. Mais il convient de souligner que l'Union Européenne n'est pas seule à devoir affronter la PPA. En Asie, la Chine, la Mongolie et le Vietnam sont aussi confrontés à la PPA. La Chine qui détient a elle seule, la moitié du cheptel porcin

mondial, semble éprouver de grandes difficultés à maîtriser cette maladie.

A la demande de la Commission, l'Autorité Européenne de Sécurité Alimentaire (EFSA) a analysé la situation épidémiologique dans l'Union et étudié les modes de progression de la PPA dans l'Union. Elle souligne dans son rapport scientifique du 8 novembre 2018 que la contamination observée résulte de deux processus de propagation distincts : la contamination continue au sein des populations sauvages de sangliers et le transfert à plus ou moins longue distance du fait de l'activité humaine. Effectivement, comme le montre la contamination du territoire belge en

(1) GF TADS : Global Framework for the Progressive Control of Transboundary Animal Diseases (FAO et OIE)

(2) EuFMD : European Commission for the control of Foot-and-Mouth disease (FAO et Commission européenne)

(3) REMESA : REseau MEditerranéen de Santé Animale

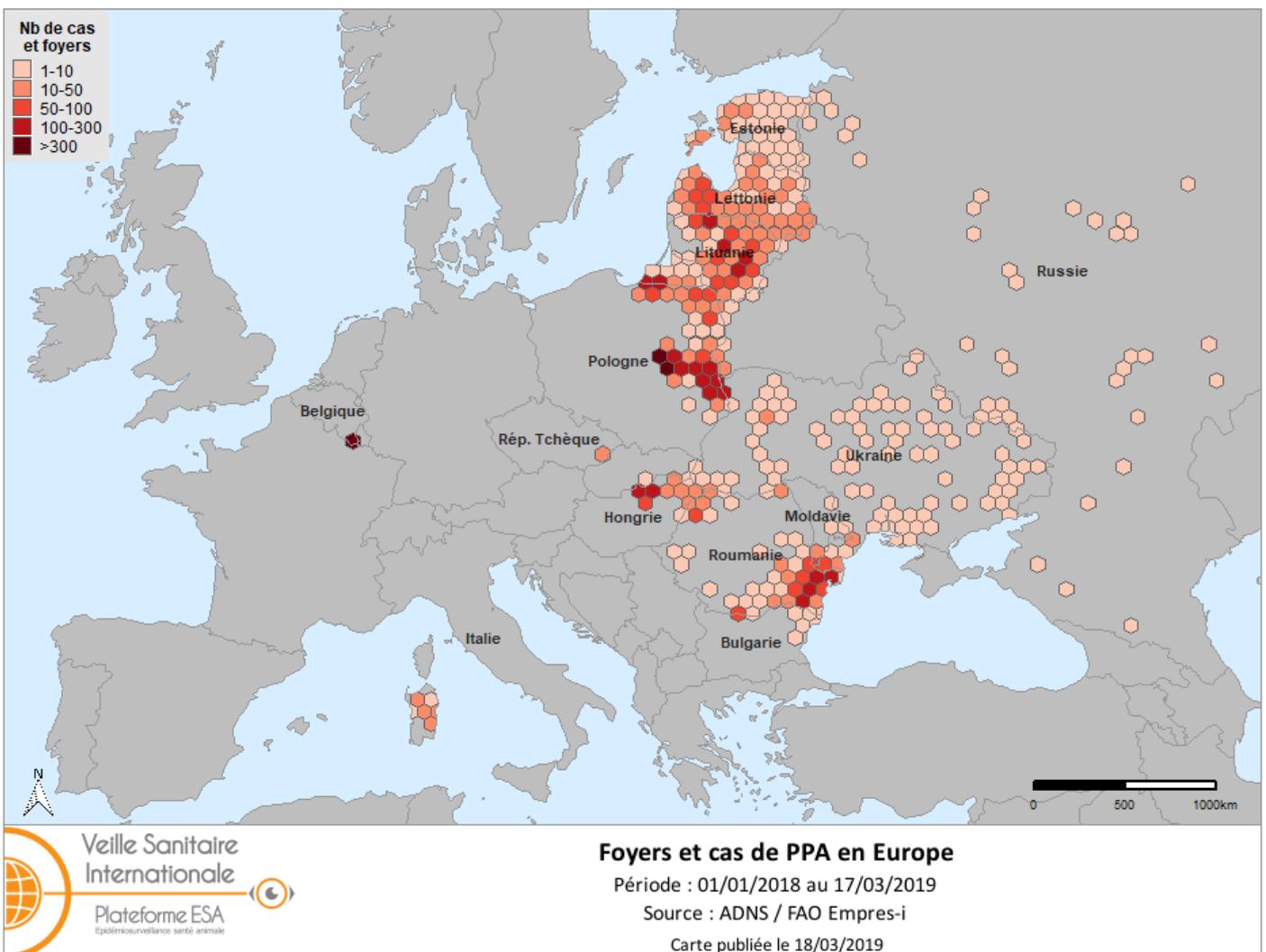
septembre 2018, l'intervention du facteur humain peut provoquer des contaminations sur de très longues distances : plus de 1 200 kms entre la zone belge contaminée et les foyers polonais les plus proches. L'EFSA précise dans son rapport que d'après les données disponibles pour les Etats Baltes et la Pologne, la progression moyenne de la PPA dans les populations sauvages de sangliers a pu être estimée entre 8 et 17 km/an. C'est donc la voie de contamination humaine qui est la plus préoccupante. Après la contamination de la Belgique, il apparaît qu'aucun Etat Membre n'est à l'abri d'une telle contamination.

De surcroît, lorsque la faune sauvage a été contaminée (« naturellement » ou du fait de l'homme) la lutte contre la maladie est particulièrement difficile. La priorité doit donc porter sur la

sensibilisation et l'information des différents acteurs qui pourraient de part leurs activités, provoquer de telles contaminations. La FESASS et ses organisations membres sont pleinement mobilisées ici et conduisent diverses actions en ce sens aux côtés des services publics et des autres organisations de parties prenantes concernées.

Plus globalement dans le contexte, grave de la PPA et notamment à l'initiative de la Commission européenne et de l'OIE, un travail important de coordination entre tous les pays concernés est mené depuis le début de la crise. La FESASS a été invitée en 2018 par ces Institutions à assister et/ou contribuer aux travaux conduits dans ce cadre. Elle adhère en premier lieu aux conclusions et recommandations adoptées lors de la

conférence ministérielle du 19 décembre 2018 (cf. le site Internet de la DG SANTE). Parmi celles-ci, l'un des points majeur de préoccupation concerne la gestion coordonnée et dans une approche à long terme, des populations de sangliers au sein de toute l'Union. L'ampleur prise par la contamination actuelle (cf. encadré) montre combien la densité des populations de sangliers dans la faune sauvage est un facteur déterminant. Il est essentiel comme le montrent également les avis et rapports de l'EFSA de réduire significativement les populations de sangliers et pas seulement dans les zones à risque. La FESASS souhaite que les recommandations de la conférence ministérielle sur ce point soient mise en œuvre le plus rapidement possible. Une étude d'impacts est prévue et son utilité est incontestable. Nous



souhaitons qu'elle soit conduite dans les meilleurs délais afin que les mesures concrètes de régulation puissent être mises en œuvre sur le terrain.

La surveillance passive basée sur la recherche des sangliers morts avec le retrait systématique précautionneux (respect des exigences de biosécurité) et test de ces carcasses, telle que recommandée par l'EFSA, devrait être généralisée dans tous les Etats Membres. Il s'agit de garantir la détection de tout cas de contamination le plus précocement possible et de limiter simultanément les risques de propagation en soustrayant immédiatement les carcasses pouvant être contaminées.

Ces actions ne seront véritablement efficaces que dans la mesure où elles pourront s'appuyer sur la mobilisation et l'adhésion de tous les acteurs de terrains. A cet égard, la place et le rôle des chasseurs sont essentiels. Ils doivent faire l'objet d'une attention particulière. L'approche doit cependant être plus large et la FESASS accueille très favorablement la démarche visant à associer à la fois les autorités et acteurs des secteurs agricoles et environnementaux. Elle salue également à cet égard, l'initiative menée par le COPA-COGECA et l'UECBV.

La FESASS soutient également les efforts en matière de recherche. Deux domaines sont prioritaires. D'une part, la recherche en matière de vaccin constitue un investissement primordial pour être en mesure de conduire avec une bien plus grande efficacité la lutte contre cette maladie. Cela impose non seulement de trouver un vaccin efficace



**L'enlèvement dans milieu naturel de carcasses supposées contaminées doit se faire dans le respect des règles de biosécurité mais ce n'est pas toujours facile (photo présentation A. BARAVYKAS 20 mars 2018)**

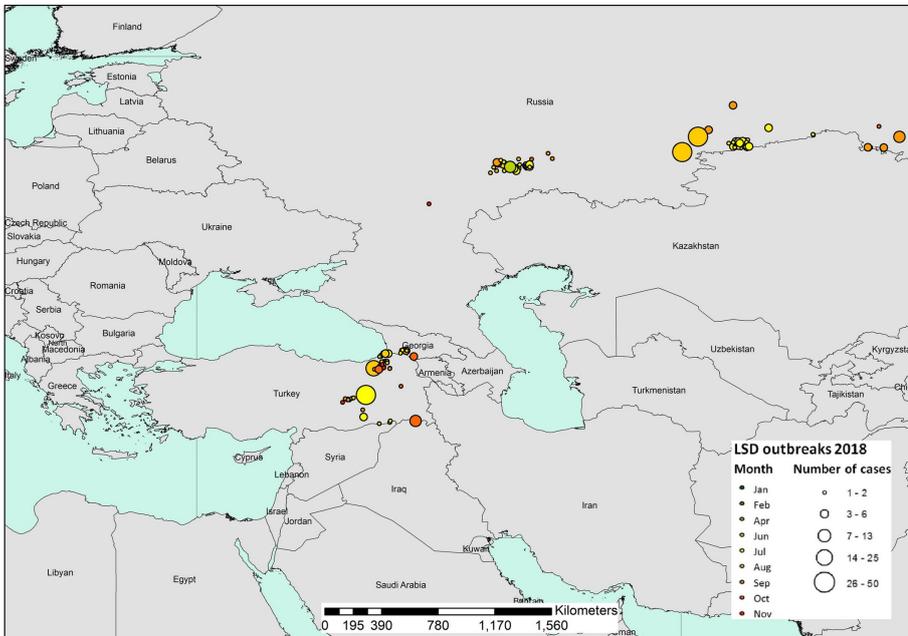
mais aussi adapté à la contrainte de vaccination de la faune sauvage. D'autre part et comme le souligne l'EFSA, il y a un réel besoin d'une meilleure connaissance de l'épidémiologie de la maladie et du rôle des tiques de nos régions européennes dans sa transmission et dans son maintien dans le milieu naturel. Parallèlement, un investissement commun devrait être fait afin de mieux mesurer les populations de sangliers et connaître plus précisément leur répartition au sein du territoire européen.

Enfin, concernant le secteur spécifique de l'élevage porcin. Notre fédération européenne et ses organisations membres réaffirment tout leur soutien aux éleveurs confrontés à la maladie et engagés dans la lutte. Elle rappelle la nécessité d'indemnités équitables tant au niveau des abattages (sur foyers et préventifs) qu'en matière de pertes de production suite à ces abattages. Elle souligne l'intérêt de la mise en œuvre de mesures de biosécurité à la fois individuelles et collectives. Elle rappelle que le succès de la lutte contre la PPA

dans la Péninsule Ibérique est passé par un renforcement de l'organisation des éleveurs tant au plan de la production qu'au plan sanitaire. La FESASS considère que même si la situation actuelle est différente, cette expérience est riche d'enseignements et devrait servir utilement dans les Etats membres ne disposant pas d'une structuration adaptée de l'élevage porcin.

Considérant l'impact de la PPA sur les échanges internationaux, la FESASS rappelle son attachement au respect et à l'application des standards de l'OIE. Il n'est pas admissible de voir des pays tiers fermer leurs frontières en ne tenant pas compte des mesures de régionalisation ou du fait que seule la faune sauvage soit contaminée. Il convient d'engager des recours SPS chaque fois que nécessaire et de montrer la plus grande fermeté lors des négociations au sein de l'OIE. La FESASS soutient, ici aussi, l'action conduite par les Etats membres de l'Union et la Commission.





**Distribution des foyers de DNC entre le 1er janvier 2018 et le 20 mars 2019**  
 (source: ADNS & FAO Empres-i / in EFSA)

**Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC) Les Balkans désormais indemnes grâce à la vaccination.**

En 2018, aucun foyer de DNC n'a été signalé dans la région des Balkans. Cet excellent résultat fait suite à la diminution observée en 2017 avec 385 foyers déclarés principalement par l'Albanie contre 7 483 en 2016 pour toute la zone. Il vient confirmer comme nous l'annoncions dans le rapport de l'année dernière, l'efficacité des campagnes massives de vaccination. Il convient de souligner qu'elles ont été effectuées à l'aide d'un vaccin vivant atténué basé sur une souche homologue contre la DNC. Cette vaccination s'est poursuivie tout au long de 2018 avec le soutien actif de l'Union Européenne. Cette action préventive contre la réapparition de la DNC a été conduite en concertation avec les différents pays tiers et Etats Membres concernés dans le cadre d'un groupe de travail spécifique du GF TADs pour l'Europe, créé depuis l'introduction de cette maladie dans l'Union. Au total, d'après le dernier rapport de l'EFSA (27 février 2019), « plus de 2,5 millions d'animaux ont été vaccinés en 2018 permettant ainsi de maintenir la couverture vaccinale moyenne au-dessus de 70%».

Mais comme le note également l'EFSA, si la menace semble avoir disparue de la zone des Balkans, elle demeure présente dans les pays voisins

puisque en 2018, 64 foyers de DNC ont été déclarés en Russie, 46 en Turquie (dont 1 en Thrace) et 6 en Géorgie. En Russie, les épidémies de DNC se sont étendues vers le nord et l'est en direction du Kazakhstan, tandis qu'en Turquie, la région la plus touchée était l'est (cf. carte ci-dessus).

Au plan technique et scientifique, l'EFSA constate que la DNC reste présente en Turquie en dépit de vastes campagnes de vaccination avec le vaccin hétérologue ce qui semble accréditer l'hypothèse selon laquelle l'utilisation de vaccin hétérologue entraîne une protection insuffisante face à cette maladie. Cela pose aussi la question du respect du niveau élevé de la dose vaccinale nécessaire pour assurer la protection des bovins avec ce vaccin par rapport à celle nécessaire pour les petits ruminants... Compte tenu de ces éléments et de l'intérêt de promouvoir l'éradication de la DNC sur cette région du Bassin Méditerranéen, la FESASS apporte son soutien à la recommandation d'utilisation du vaccin homologue contre la DNC en Turquie afin de prévenir toute nouvelle propagation au sein de ce pays. De plus, face au risque de réintroduction dans l'UE, induit par la persistance de la DNC en Turquie, la FESASS relaie la recommandation de l'EFSA de poursuivre les campagnes de vaccination en 2019 dans les zones à haut risque de la région des Balkans. La FESASS se réjouit que dans le processus

d'affectation budgétaire pour 2019 Le soutien financier aux Etats membres engagés dans la poursuite de cette politique vaccinale préventive ait été maintenu.

Nous tenons à souligner une nouvelle fois que la gestion de cette crise a été particulièrement exemplaire. Le succès rencontré dans la lutte contre la DNC repose certes sur l'existence d'un vaccin efficace, mais aussi sur l'implication sans faille des moyens de l'Union pour soutenir et coordonner les campagnes de vaccinations massives associées à la mise en œuvre d'une gestion stricte sur le terrain. Le rôle moteur des services de la Commission, la détermination des Etats membres et des pays tiers concernés ainsi que le cadre de travail offert par le GF TADs pour l'Europe auront été des facteurs déterminants qui auront permis d'emporter aussi l'adhésion des éleveurs et des vétérinaires sur le terrain.

A l'avenir cette approche devra être encouragée et devrait servir d'exemple dans la lutte contre d'autres maladies. Toutefois, il faudra en tirer tous les enseignements. Une première question est posée en matière de disponibilité du vaccin. Ici il a fallu se le procurer hors des frontières de l'Union ce qui n'est pas sans poser questions quant au respect des exigences de sécurité pour un médicament vétérinaire. Ce statut particulier associé au fait qu'il s'agisse d'un vaccin vivant, n'imposerait-elle pas de prévoir un suivi plus strict en ce qui concerne les effets indésirables liés à son utilisation ?

Au de-là de l'existence d'un vaccin adapté aux besoins sur le Marché il convient aussi de disposer des stocks nécessaires afin de garantir la rapidité de la réaction et un taux de couverture vaccinale suffisant. Comme nous l'indiquions dans un rapport précédent « ici l'Union a certainement un rôle d'initiative important à remplir. » Nous avons conscience que cette tâche est complexe. Il n'est pas possible de créer des banques de vaccins pour toutes les maladies. Il s'agit donc d'alerter suffisamment en amont l'industrie face à la progression des risques. Cependant et heureusement, tous ne seront pas toujours avérés. C'est pourquoi nous recommandons que ces questions

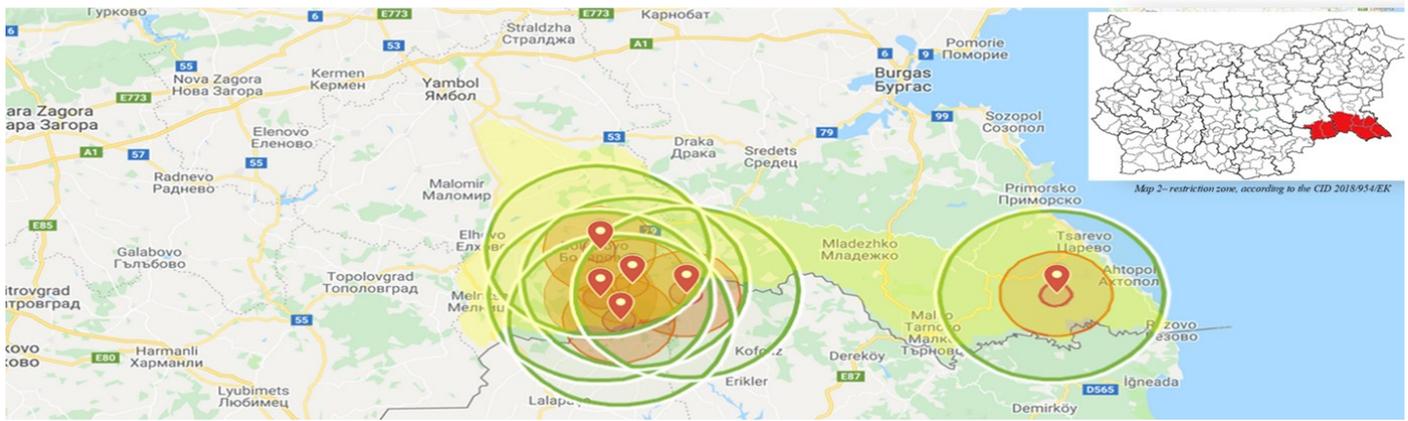
**Situation sanitaire de l'Union Européenne pour les années 2017 et 2018  
au regard des principales maladies des animaux terrestres**

Etats membres	DNC		FCO		Fièvre du Nil occidental		Grippe Aviaire Hautement Pathogène**		PPA*		PPR	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Allemagne				1		12	79 (557)	2 (3)				
Autriche					1	2	2 (49)					
Belgique							15 (3)			(161)		
Bulgarie						1	70 (12)	28		1 (5)		7
Chypre				27			(1)					
Croatie			3			2	11 (10)					
Danemark							1 (16)	(35)				
Espagne			9	13	12	9	10 (2)					
Estonie									3 (637)	(230)		
Finlande							(8)	(3)				
France			1926	666		17	404 (47)					
Grèce	2		7	18	12	20	6 (8)					
Hongrie					3	93	26 (59)			(138)		
Irlande							(9)	(3)				
Italie			2531	118	51	151	83 (13)	3	17 (93)	10 (64)		
Letonie									8 (947)	10 (685)		
Lituanie							(5)		30 (1328)	51 (1443)		
Luxembourg							4					
Pays Bas							9 (14)					
Pologne							43 (63)		81 (741)	109 (2438)		
Portugal			2	7	3	1	(1)					
Rép. Tchèque							39 (39)		(202)	(28)		
Roumanie						2	46 (87)		2	1163 (170)		
Royaume Uni						2	12 (15)	(21)				
Slovaquie							10 (58)	(1)				
Slovénie							(44)					
Suède							4 (24)	1 (10)				
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>4478</b>	<b>850</b>	<b>82</b>	<b>312</b>	<b>874 (1144)</b>	<b>37 (81)</b>	<b>141 (3948)</b>	<b>1344 (5362)</b>	<b>0</b>	<b>7</b>

\* Le nombre de cas chez les sangliers de la faune sauvage est entre parenthèses

\*\* Dans un souci de lisibilité, les foyers en élevage de volailles et chez les oiseaux captifs ont été rassemblés, le nombre de cas dans l'avifaune est entre parenthèses

Sources : système ADNS de la Commission européenne et Etats membres



## Carte des foyers de PPR et zones de surveillance en Bulgarie à la fin de l'été 2018

(source : Animal health and welfare, feed control Directorate, Bulgarian Food Safety Agency, Septembre 2018)

soient d'avantage traitées à un niveau international avec l'OIE. Cette approche est d'autant plus justifiée qu'il s'agit désormais de mobiliser les capacités de production de grandes firmes internationales dont les capacités de production sont réparties sur toute la planète. Il convient donc que les règles soient précisées ce qui suppose une implication forte de l'Union. A l'intérieur de l'Union, la mise en œuvre du nouveau règlement relatif au médicament vétérinaire devra aussi prendre en compte cette problématique et apporter les réponses pratiques.

### La Fièvre Catarrhale Ovine (FCO)

*La multiplicité des sérotypes présents et l'hétérogénéité des situations des Etats membres plaident pour l'adoption de solutions pragmatiques tout en maintenant la vigilance.*

En 2018, la pression exercée par la FCO a fortement diminué dans l'Union puisque le nombre de foyers déclarés est redescendu à 850 contre 4 478 en 2017. Cette situation ne doit cependant pas occulter la menace de progression des sérotypes 3 et 2. En effet, l'année dernière le séro-type 3 a poursuivi sa progression au travers des îles de la Méditerranée en passant de Sicile à la Sardaigne. Parallèlement le séro type 2 est réapparu en Tunisie.

Dans ce contexte, plus au nord, l'Allemagne et plus récemment la Belgique ont déclaré la réapparition sur leur territoire du sérotype 8.

Cette situation confirme la circulation virale sur le territoire de l'Union de plusieurs sérotypes. Cette circulation

est plus ou moins détectable en fonction du niveau de surveillance pratiquée, de la nature des signes cliniques et de l'immunité naturelle installée. Dans ce contexte les campagnes de vaccination organisées par certains Etats membres rencontrent des succès mitigés alors que d'autres poursuivent avec détermination l'objectif d'éradication, forts de leur expérience passée.

Pour la FESASS, il convient d'adopter une attitude pragmatique tout en gardant à l'esprit les conclusions de l'EFSA dans son avis sur la catégorisation de cette maladie. Il faut demeurer vigilant et avoir conscience des risques liés à la nature et aux conséquences très variables entre les sérotypes. L'arrivée dans l'Union de sérotypes exotiques ne serait pas sans risque pour les populations naïves et menacerait alors gravement l'Élevage européen. L'exemple du sérotype 3 est particulièrement préoccupant du fait de l'absence de vaccin actuellement disponible sur le territoire européen.

Cette problématique posée par la FCO et ses nombreux sérotypes annonce celle posée par d'autres maladies vectorielles qui s'installent progressivement dans l'Union comme la Maladie du Nil Occidental. C'est pourquoi notre fédération s'est particulièrement mobilisée et 2018 sur ce sujet (cf. partie consacrée à la LSA dans ce rapport) et a notamment demandé que la plus grande vigilance soit maintenue face aux sérotypes exotiques de la maladie.

Mais la question demeure posée : comment l'élevage européen pourra-t-il cohabiter avec ces maladies ?

L'adoption de solutions pragmatiques s'impose tout en anticipant la nécessité de mesures exceptionnelles, autrement dit, d'une gestion adaptée en fonction des sérotypes. Il convient que l'apparition de sérotype exotique sur le territoire européen puisse être considéré et traité comme une réelle émergence au sens de la LSA.

### La Peste des Petits Ruminants (PPR)

*La PPR stoppée en Bulgarie à proximité immédiate de la frontière avec la Turquie*

La Bulgarie fait figure de ligne de front avancé de l'Union Européenne face aux multiples maladies qui sont présentes en Turquie. C'est ainsi qu'en 2011 elle a été contaminée par la Fièvre Aphteuse, puis en 2013 par la Clavelée ovine et caprine. En juin et juillet 2018, elle a dû faire face à 7 foyers de PPR. Ces foyers étaient situés dans les villages de Voden et de Kostî, au sud respectivement des régions de Yambol et de Burgas à proximité de la frontière turque. C'est la première fois que l'Union européenne était confrontée à cette maladie sur son territoire. Il était donc vital d'enrayer rapidement sa propagation. C'est ce qui a été fait en procédant à l'abattage sur foyer et en mettant en place des mesures strictes et classiques dans les zones concernées. Une surveillance active a été mise en place et aucun autre cas n'a été signalé depuis juillet 2018. Cette surveillance exercée par les services vétérinaires bulgares indique que le virus ne circule plus dans le pays.

La PPR n'est pas transmissible à l'homme. En revanche, elle peut avoir

un impact grave sur le bétail, tuant entre 50 et 80 % des animaux infectés, principalement des ovins et des caprins. C'est pourquoi l'OIE et la FAO ont adopté en 2015 une stratégie mondiale pour le contrôle et l'éradication de la PPR avec pour perspective 2030.

La PPR est originaire d'Afrique. Elle est également présente en Asie et au Moyen-Orient. L'Algérie a récemment notifié à l'OIE qu'elle avait été confrontée au cours des trois derniers mois de 2018 à une vingtaine de foyers de cette maladie.

La FESASS se réjouit de l'efficacité des services vétérinaires bulgares et européens face à la PPR. Mais elle souligne l'importance de la vigilance face à la présence de cette maladie en Turquie et au Maghreb. Au de-là de cette vigilance, la FESASS considère que l'objectif d'éradication passe nécessairement pour cette zone, par un renforcement de la coopération entre

les pays du Bassin méditerranéen appuyé notamment sur le REMESA.

### **La Fièvre Aphteuse (FA)**

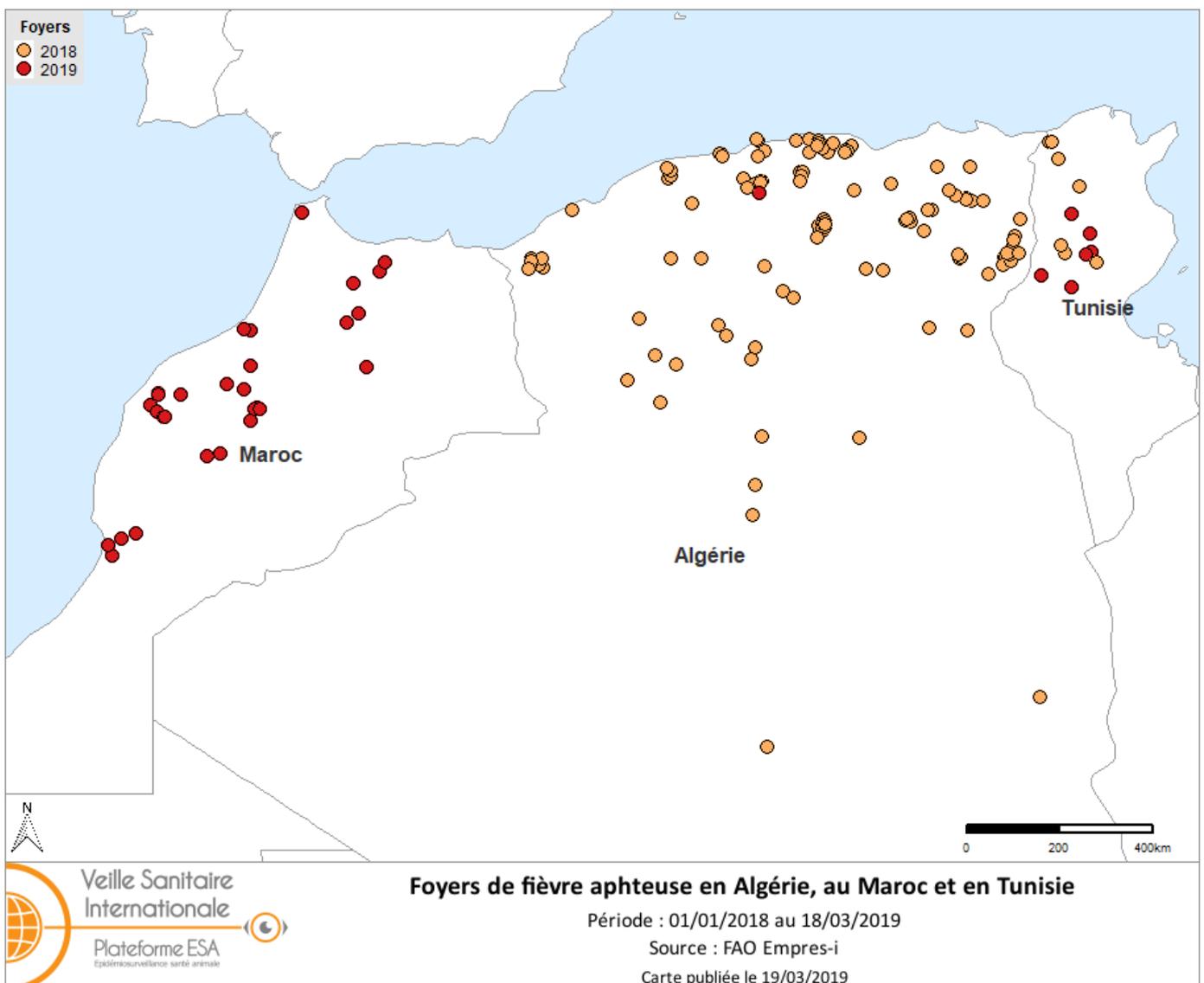
*Cette maladie demeure présente au Maghreb et constitue une menace très importante pour les élevages du sud de l'Union.*

C'est aussi dans le cadre de la coopération développée au sein du REMESA que des réponses efficaces et solidaires pourront être apportées en matière de Fièvre Aphteuse. En effet cette maladie semble devoir s'installer de façon durable dans les pays du Maghreb malgré les efforts des autorités vétérinaires des pays de la région. C'est ainsi que depuis le début de 2018 et jusqu'à mars 2019, l'Algérie a déclaré 121 foyers de sérotype O, le Maroc 32 et la Tunisie 14. De son côté, la Turquie a notifié 321 foyers

de Fièvre Aphteuse. La menace pour l'élevage européen est donc très sérieuse.

La aussi on peut considérer qu'il y a une réelle dégradation de la situation.

Face à cette évolution très préoccupante, la FESASS est consciente des efforts de la Commission Européenne et des Etats Membres. Mais elle considère que les actions de coopération avec les pays tiers concernés doivent être intensifiées en particulier en matière d'appui technique et organisationnel.



# La politique de Santé Animale de l'Union

L'année 2018 s'annonçait particulièrement chargée en matière de conception réglementaire avec la préparation des nombreux actes nécessaires pour l'application de la Loi de Santé Animale (LSA) et du nouveau règlement concernant les Contrôles Officiels. Ces deux textes fondamentaux doivent, d'après les législateurs, aboutir à la mise en place d'un cadre réglementaire modernisé et simplifié. Mais ces textes imposent aussi un rythme de travail très (trop ?) rapide pour concevoir et adopter tous les textes prévus. Dans ce contexte notre fédération, consciente des enjeux, souhaitait contribuer le plus efficacement possible à ces travaux et avait prévu d'organiser deux événements forts afin d'enrichir la réflexion d'une part sur les dispositions relatives à la faune sauvage et d'autre part sur la gestion à venir des maladies vectorielles. Si nous avons globalement tenu nos objectifs, l'impact de notre action a cependant été perturbé par la méthodologie suivie par les services de la Commission. En 2019 les travaux vont se poursuivre, nous espérons que cette fois-ci ils laisseront d'avantage de place à la consultation des parties prenantes concernées.

L'ampleur du chantier ouvert par la mise en œuvre de la LSA ne doit pas pour autant occulter d'autres dossiers essentiels comme la préparation du cadre financier pour la période 2021–2027, la mise en œuvre du nouveau règlement médicaments vétérinaires ou encore l'impact du BREXIT en matière sanitaire.

De surcroît, il faut avoir conscience que ces travaux vont devoir s'opérer dans le contexte du renouvellement du Parlement et de la Commission Européenne. Une phase d'incertitude va donc s'ouvrir et s'accompagner d'une sorte de pause institutionnelle. Peut-être une opportunité pour les

## Aspects généraux concernant la mise en œuvre de la LSA

Un travail titanesque et ambitieux mais pas sans craintes

Les services de la Commission ont abattu tout au long de l'année 2018 un travail considérable pour préparer les textes d'application de la LSA. La méthodologie suivie, dictée par la LSA elle-même, a consisté à rédiger les projets d'actes, partie par partie, au fil de l'eau et en consultant très régulièrement les experts des autorités compétentes. Si cette méthode a permis de progresser relativement vite tout en construisant plus facilement l'accord nécessaire avec les experts nationaux, elle n'a pas permis d'assurer la réelle transparence des travaux et une consultation satisfaisante des parties prenantes concernées. Plus grave, les organisations européennes n'ont eu accès aux projets de textes que grâce à la volonté des autorités nationales d'associer leurs organisations professionnelles à ces travaux.

Notre fédération souligne toute la mobilisation et la qualité de l'investissement des services de la Commission. Mais dans ces conditions, elle estime qu'il est difficile de se prononcer quant à la bonne cohérence de l'ensemble du dispositif et à ses consé-

quences précises et ce d'autant plus que nous ne disposons toujours pas des versions finalisées de l'ensemble des textes clés.

Certes la bonne volonté et l'expertise professionnelle des rédacteurs de ces actes ne

sauraient être mise en cause. Il en est de même pour la qualité du travail fourni par les experts nationaux et les négociations conduites. Mais nos craintes portent plus sur les conditions dans lesquelles ces travaux se sont déroulés avec des analyses qui ne pouvaient qu'être partielles puisque



## Overview of expert and working group technical meetings

2017	
Jan	1
Feb	1
Mar	
Apr	2
May	
Jun	
Jul	
Aug	
Sep	1
Oct	3
Nov	4
Dec	2
Total	14

2018	
Jan	4
Feb	6
Mar	4
Apr	5
May	3
Jun	6
Jul	5
Aug	1
Sep	6
Oct	6
Nov	4
Dec	3
Total	53

Tableaux des réunions des groupes de travail de la Commission sur la mise en œuvre de la LSA en 2017 et 2018 (source : présentation de la DG SANTE au Comité Consultatif Santé Animale)

les discussions portaient que sur des projets partiellement rédigés et sans forcément disposer des autres textes liés. A cela s'ajoute la précipitation imposée pour conduire les évaluations entre chaque réunion des groupes d'experts nationaux. Les statistiques attestent des conditions extrêmes imposées du fait des échéances fixées par le législateur. En 2018, il y a eu pas moins de 53 réunions de ces groupes, c'est-à-dire bien plus d'une par semaine.

En dépit de ces critiques et de ces conditions difficiles, tous les intervenants ce sont mobilisés et ont fait de leur mieux pour apporter leur analyse et leur expertise. Las, les délais ne seront pas tenus pour bon nombre des actes en cours.

Concernant la consultation officielle des organisations européennes, elle a été fort réduite jusqu'à présent et discutable dans la mesure où ces organisations n'étaient pas supposées avoir eu accès aux projets en cours de discussion. Enfin les consultations publiques intervenant en fin du processus permettent d'ultimes commentaires mais n'offre qu'un intérêt limité dans la mesure où tous les choix stratégiques et pratiques ont déjà été faits.

Il est donc regrettable que les représentants des acteurs de terrain qui devront appliquer et respecter ces réglementations n'aient pas été mieux associés à la conception des différents projets d'actes délégués. Nous demandons que la suite des travaux laisse plus de place à une meilleure implication des représentants professionnels.

### **La liste des maladies répertoriées et leur catégorisation**

*Premières décisions clés, adoptées en amont du dispositif et sans avoir disposé d'une vision claire des conséquences.*

La mise à jour de la liste des maladies répertoriées au niveau européen et l'adoption de leur catégorisation a constitué une étape essentielle du processus de mise en œuvre de la LSA. Compte tenu du contexte et de la méthodologie suivie, notre organisation a essayé de contribuer autant que possible à ces travaux. Nous avons fait part de nos remarques et propositions dans notre rapport d'activité 2017 et d'orientation 2018. Si globalement

celles-ci ont été prises en compte, nous demeurons préoccupés par les choix faits concernant la FCO. En effet, conformément à l'approche suivie par l'OIE, le choix fait place l'ensemble des sérotypes sous les mêmes catégories de mesures qu'ils soient présents ou exotiques. Nous aurions souhaité une distinction permettant d'engager des mesures de lutte d'urgence en cas d'introduction d'un sérotype exotique. Nous souhaitons donc que dans l'hypothèse d'une telle introduction, elle puisse être traitée comme une urgence.

### **Contributions de la FESASS**

*Alerter sur les préoccupations des éleveurs et les modalités pratiques.*

La FESASS a profité des informations délivrées reçues et remontées par ses organisations membres pour porter auprès des services de la Commission et des administrations nationales diverses contributions ponctuelles. C'est ainsi qu'elle a par exemple fait part de ses réflexions concernant les modalités de gestion de la FCO en tant que maladie nouvellement catégorisée en maladie à programme volontaire d'éradication ou encore apporter des informations pratiques quant aux modalités de surveillance et d'acquisition puis d'entretien de qualification pour l'IBR et la BVD. Ces éléments semblent avoir été pris en compte, tout comme plus largement, notre souhait d'accorder davantage de flexibilité aux Etats Membres pour les moyens à mettre en œuvre dans la lutte contre les maladies de catégorie C. Nous avons largement

étayé cette revendication au cours de notre dernière assemblée générale en l'appuyant sur le travaux de recherche du programme STOC free. Nous remercions les services de la Commission et les experts des Etats Membres de les avoir pris en compte.

### **Evènements spécifiques sur la «Faune sauvage» et les «Maladies vectorielles»**

*Contribuer aux travaux en cours tout en essayant de développer une approche concertée à plus long terme.*

Depuis plusieurs années et avec la volonté de contribuer plus profondément et en amont du processus de mise en œuvre de la LSA, notre fédération a organisé ces dernières années des conférences et ateliers avec l'appui des présidences de l'Union et souvent de la DG SANTE. C'est dans cette logique que la FESASS a pris l'initiative de réaliser deux évènements importants en 2018.

Tout d'abord en partenariat avec la Présidence Bulgare qui avait placé les questions relatives aux liens entre la faune sauvage et la santé animale parmi ses priorités, nous avons réalisé le 20 mars 2018 un atelier intitulé « Santé Animale : Comment pouvons-nous faire vivre ensemble la faune sauvage et les animaux d'élevage ? ». Cet atelier a permis d'apporter certains éclairages concernant les préoccupations des éleveurs et des autres intervenants face à cette problématique. Il s'agissait bien évidemment de traiter du problème d'actualité posé par la





**Photo de la tribune lors de la Conférence sur les maladies vectorielles le jeudi 13 décembre 2018, Salle Pacheco à Bruxelles (Photo Marc SERVAIS)**

PPA, mais aussi d'aller au de-là. Un temps particulier a été dédié par exemple à l'intérêt et la faisabilité de la biosécurité pour protéger les élevages face aux risques sanitaires liés à la proximité de la faune sauvage.

Nous avons ensuite organisé le jeudi 13 décembre une conférence internationale en partenariat avec la Présidence Autrichienne et la Commission ainsi qu'avec le soutien de l'AFSCA, intitulée

**e 20  
u 18  
a t** Austrian  
Presidency  
of the  
Council of the  
European Union

« Maladies vectorielles : comment vivre avec ». Inspirée par la problématique posée par la FCO mais aussi par d'autres maladies vectorielles comme la DNC ou la maladie du Nil Occidental cette conférence a fait le point sur les risques et problèmes posés par ce type de maladie. Certes, la gestion diffère en fonction des risques pour les animaux et pour l'être humain ainsi que de la disponibilité ou pas d'outils de lutte et de prévention comme les vaccins. Mais les travaux de cette conférence ont permis de souligner l'actualité de la problématique dans une approche « One Health ».

Ces deux évènements ont réuni chacun une centaine de participants dont de nombreux représentants professionnels

et des services vétérinaires des Etats Membres.

Nous tenons à exprimer notre gratitude aux intervenants et participants ainsi qu'aux Autorités des Services Vétérinaires des Présidences Bulgares et Autrichiennes et à la Commission pour leur soutien actif.

Vous trouverez en annexes différents éléments relatifs à ces deux réunions (conclusions et intervention de la FESASS).

### Quelles perspectives ?

*Face aux incertitudes et attentes des textes finalisés, anticiper et préparer des propositions concrètes pour la mise en œuvre sur le terrain.*

Les principaux actes délégués clés concernant les parties II, III, IV et V de la LSA seront vraisemblablement adoptés au cours de l'automne 2018. Les consultations publiques sur ces textes devraient se dérouler dans les prochaines semaines. Nous serons alors en mesure de mieux évaluer le dispositif. Notre fédération prévoit donc un temps particulier d'analyse et de contribution dans le cadre de ces consultations.

Toutefois, les incertitudes vont se poursuivre car nous resterons dans l'attente des textes définitivement adoptés. Puis nous devons également nous investir sur les projets d'actes d'exécution qui

devraient suivre. Dans ce domaine nous prévoyons de prendre des initiatives particulières en matière de biosécurité. A cet égard nous sommes particulièrement intéressés par les travaux menés au sein du Conseil par la Présidence Roumaine. En effet, il ne faut pas oublier que la biosécurité revêt de multiples dimensions et quelle doit être répondre à des risques internationaux, nationaux, collectifs (de filières et/ou d'un secteur particulier) et individuels sur l'exploitation.

La surveillance des maladies fera aussi partie des thèmes prioritaires pour lesquels la Commission devrait faire des propositions. Dans ce domaine, nos organisations disposent d'une expertise forte. Nous prévoyons donc de nous fonder sur celle-ci pour élaborer des propositions concrètes.

### Les médicaments vétérinaires

*L'adoption en 2018 du nouveau règlement relatif aux médicaments vétérinaires va être suivi comme pour la LSA d'un important travail de rédaction et de négociation sur les actes d'application.*

L'adoption à la fin de la Présidence Autrichienne, le 11 décembre 2018, du nouveau règlement relatif aux médicaments vétérinaires marque une étape importante. Il conclut une longue et difficile période de travaux au sein des Institutions européennes. Les thèmes traités sont effectivement lourds d'enjeux en matière de santé animale et de santé publique avec notamment toute la problématique liée aux antibiotiques. Mais ils portent aussi de nombreux espoirs quand à l'amélioration des conditions d'accès aux médicaments vétérinaires et à leur disponibilité.

Notre fédération s'est impliquée tout au long de ce processus et maintiendra sa mobilisation quant à sa mise en œuvre. C'est dans cette logique que l'Assemblée Générale de cette année accueille le Dr Christian SIEBERT, Chef de l'Unité en charge de ce dossier au sein de la DG SANTE. Il s'agit de faire le point sur le calendrier et les modalités de mise en œuvre de ce nouveau règlement.

## Animal Welfare

The public debate about livestock production is largely dominated by controversial discussions about sustainability and animal welfare. Consumer organisations and animal welfare NGO's are sometimes demanding unattainable requirements, while producer groups are insisting on their expertise and tend to neglect the necessity to find common ground. When updating the strategic plan for the new period 2019-2021, FESASS decided to give even more weight to the well-being of animals by putting animal welfare on equal terms with animal health as a primary objective. We are convinced that our efforts to achieve optimal animal health will contribute positively to the sustainability of livestock farming, too.

FESASS continued to play an active role in the 75-member strong **EU platform on animal welfare**. In the year under review, the Platform met on the 21<sup>st</sup> of June and on November 19. At the first meeting, the Bulgarian Presidency of the Council of the European Union presented its activities on animal welfare with animal transport as a main priority. In November 2017, the Commission had announced the creation of a first sub-group of the Platform, dedicated to animal transport and at the meeting in June the Directorate-General for Health and Food safety (Sante) presented the outcome of the first sub-group meeting. The sub-group members decided to focus their work on three topics: Extreme weather conditions, exports of cattle and transport of unweaned animals. The group will work on fact sheets, recommendations and technical specifications. The deliverables will be presented to the Platform for adoption later this year. The Commissioner for Health and Food Safety **Vytenis Andriukaitis** announced the establishment of a second sub-group, focussed on the welfare of pigs, in particular the issue of routine tail docking. The scope and the terms of reference for that group were presented. The Commissioner highlighted that all points of the EU animal welfare strategy have finally been completed after the Commission had published three reports on the killing of farmed fish, broiler welfare and the promotion of animal welfare on international level by the EU. FESASS pointed out some methodological weaknesses of the latter report, which make it difficult to generalize its conclusions. While we acknowledge that there are some opportunities on the global market for more animal-welfare friendly products, there are still competitive disadvantages in many other specific circumstances. The Platform meeting in November was chaired for the first time by incoming deputy Director-general Anne Bucher. In his speech, Commissioner Andriukaitis reminded the members that the success of the Platform hinges on the engagement of its members. He lauded the results achieved so far, especially the setting-up of the first European reference centre for animal welfare. Its coordinator, Hans Spoolder, gave an overview of the structure and the main activities of the EURCAW. It is not about adding a new network, but rather about participating in existing support bodies and facilitating exchange of information. Thematic priority is the welfare of pigs. Apart from that, the European Court of Auditors (ECA) presented its report on the animal welfare audit. It states that the EU has some of the world's highest animal welfare standards and it was found that the EU actions to improve animal welfare were successful in some areas, while delays in implementation and weaknesses persist in other areas related to welfare issues on the farm, during transport and at slaughter. One of the recommendations of the audit report was to evaluate the EU animal welfare strategy 2012-2015. The Commissioner was more than happy to announce that the Commission will pick up on this point. Both the Commissioner and Mr Wojciechowski supported the FESASS request to develop the animal welfare legislation in the EU as uniformly as possible.



The Platform meeting in November was chaired for the first time by incoming deputy Director-general Anne Bucher. In his speech, Commissioner Andriukaitis reminded the members that the success of the Platform hinges on the engagement of its members. He lauded the results achieved so far, especially the setting-up of the first European reference centre for animal welfare. Its coordinator, Hans Spoolder, gave an overview of the structure and the main activities of the EURCAW. It is not about adding a new network, but rather about participating in existing support bodies and facilitating exchange of information. Thematic priority is the welfare of pigs. Apart from that, the European Court of Auditors (ECA) presented its report on the animal welfare audit. It states that the EU has some of the world's highest animal welfare standards and it was found that the EU actions to improve animal welfare were successful in some areas, while delays in implementation and weaknesses persist in other areas related to welfare issues on the farm, during transport and at slaughter. One of the recommendations of the audit report was to evaluate the EU animal welfare strategy 2012-2015. The Commissioner was more than happy to announce that the Commission will pick up on this point. Both the Commissioner and Mr Wojciechowski supported the FESASS request to develop the animal welfare legislation in the EU as uniformly as possible.

FESASS is a signatory to the European Declaration on alternatives to surgical castration of pigs. An expert group composed of representatives from European and national agribusiness organisations and animal welfare NGO's met regularly since 2010 in order to promote the development and implementation of new methods. However, the group lacked recognition because neither the Commission nor the Member States officially supported it (with the exception

of Belgium, as it was the Flemish ministry of the Environment, which organised the expert group meetings since 2017). Many members wanted more visibility and finally the Belgian delegate in the EU Animal Welfare Platform offered to establish a “voluntary-initiative” on piglet castration (a voluntary initiative is being organised similar as the official subgroups of the Platform, but without the formal support of the COM; it is rather a Member State that takes the initiative). The COM formally accepted the creation of such a subgroup and FESASS applied to become a member. The application has been accepted and the first meeting of the new group is expected to take place in May. The own-initiative group will focus on the exchange of best animal welfare practices. It will assess how to best facilitate the transition to alternative methods, exchange research results and information on the keeping of entire boars and the use of vaccination against boar taint, discuss the effectiveness and feasibility of methods of anaesthesia and analgesia for surgical castration and identify research and regulatory gaps. As a result, the group may also propose tools and means to improve implementation and enforcement of existing legislation by Member States.

**Hans-Peter SCHONS**

Directeur de l'ADT

Trésorier de la FESASS

Délégué au Bien-Etre Animal



# Les autres activités de la FESASS

**L**a FESASS a poursuivi en 2018 son investissement auprès de l'OIE. Le rôle de cette Institution pour l'établissement et l'adaptation des normes internationales ainsi que pour la coordination de la lutte contre les maladies est essentiel pour les éleveurs et les échanges internationaux. En 2018 notre fédération a donc participé à la Session Générale de l'OIE ainsi qu'à la Conférence régionale pour l'Europe qui s'est déroulée à Tbilissi en Géorgie.

Nous avons également pu renforcer au cours de l'année passée notre présence auprès de l'EFSA et maintenu notre engagement au sein du groupe de dialogue civil « produits animaux » de la DG AGRI. Ces présences permettent à la fois de porter la préoccupation sanitaire des éleveurs, de donner une meilleure visibilité à notre engagement et à nos actions ainsi que d'assurer une contribution efficace aux travaux de ces structures.

Parallèlement à ces différentes activités, la FESASS a aussi renforcé son partenariat avec les autres parties prenantes européennes et nationales. Elle a ainsi pu participer au Congrès du COPA-COGECA et contribuer activement à l'organisation d'une conférence dans le cadre du SPACE à Renne, sur l'intérêt de la qualité sanitaire.



**Les activités de l'OIE** Le progrès sanitaire au service de l'élevage, du développement et de la sécurité alimentaire dans l'esprit One Health

La session générale de l'OIE qui se déroule chaque année à Paris est l'occasion de faire le point avec l'ensemble des responsables de la santé animale dans le monde sur de multiples sujets. Nous retiendrons pour 2018 qu'un nouveau chapitre sur la vaccination a été élaboré afin de dispenser des conseils aux Pays membres pour mettre en œuvre des programmes de vaccination en soutien des programmes et stratégies de contrôle des maladies animales. Pour la FESASS, la place de la vaccination est ainsi renforcée comme outil de lutte mais aussi de prévention.

A l'occasion de cette session, l'OIE a pris la décision de créer un observatoire destiné à servir d'outil de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de ses normes internationales. Ce sujet est hautement important notamment lorsque les crises sanitaires apparaissent. Par ailleurs, le Brésil a été officiellement reconnu pays indemne de Fièvre Aph-



**Le Dr Fabien SCHNEEGANS**  
Représentant sous-régional  
de l'OIE à Bruxelles

teuse (avec vaccination pour certaines parties de son territoire).

En septembre, la FESASS a participé à la Conférence de la Commission Régionale pour l'Europe qui se déroulait à Tbilissi en Géorgie. A cette occasion notre fédération a pu prendre une part active aux différents travaux et promouvoir l'intérêt de l'organisation collective des éleveurs. La FESASS a participé avec plusieurs CVOs à la conception d'une recommandation portant sur l'application de la sécurité biologique dans les différents systèmes de production aux niveaux individuel, national et régional. Dans le cadre de cette conférence, le Président Delmotte a également été sollicité pour présenter les préoccupa-

tions des éleveurs face aux situations d'urgence. Il a notamment utilisé les conclusions de l'atelier que nous avons réalisé avec la Présidence Maltaise sur ce thème.

Dans la vie de l'OIE, il convient aussi de noter le départ du Dr Nadège LEBOUCC qui était Représentante sous-régionale de l'OIE à Bruxelles. Elle a participé activement à plusieurs de nos assemblées générales. Elle est remplacée par le Dr Fabien SCHNEEGANS. Arrivé dans ces nouvelles fonctions l'été dernier, le Dr SCHNEEGANS a déjà été associé aux travaux de la FESASS puisqu'il est intervenu au nom de l'OIE lors de la conférence que nous organisons sur les maladies vectorielles.



## Les activités auprès de l'EFSA

*Un dialogue en renforcement et un investissement essentiel permettant de valoriser les compétences scientifiques des organisations membres*

Outre la participation de la FESASS au Forum des parties prenantes de l'EFSA, notre fédération siège désormais dans le Groupe de travail sur les risques émergents. Notre représentant y est le Dr Christian QUINET, Directeur du laboratoire de l'ARSIA. Il a notamment pour

mission d'y présenter tout cas relevant d'intérêt sur le risque émergent. Pour remplir cette tâche le plus efficacement possible une réflexion sera conduite en 2019 sur les possibilités d'échanges internes entre nos organisations sur ce thème.

D'une façon générale, la FESASS souhaite renforcer le suivi des activités de l'EFSA. EA cet effet, elle renforce sa présence lors des réunions publique des comités scientifiques de l'Autorité. Ces réunions constituent à la fois une opportunité en termes d'information et d'échanges.

### **Le Groupe de dialogue Civil « produits animaux »** *Porter les préoccupations de santé animale auprès de la DG AGRI et des autres parties prenantes*

En 2018 la FESASS a été très présente au sein du Groupe de dialogue Civil sur les produits animaux qui concerne concrètement la viande bovine, la viande porcine, les viandes de petits ruminants, la viande volaille et œufs, sans oublier les productions apicole. Nos représentants pour chacune de ces productions ont le souci de faire part chaque fois que nécessaire à des préoccupations sanitaires des éleveurs. Cela permet aussi de renforcer les échanges avec les autres organisations siégeant dans ces comités.

### **Un partenariat au SPACE**

*La promotion de l'excellence sanitaire dans le cadre de la mise en œuvre de la LSA*

Dans le contexte de préparation de la mise en œuvre de la Loi de Santé Animale, il est désormais essentiel d'informer les filières de production et en premier lieu les éleveurs, des évolutions qui se dessinent en matière de réglementation sanitaire européenne. C'est pourquoi la FESASS a répondu favorablement à la proposition de GDS Bretagne de s'investir dans l'organisation d'une conférence consacrée à cette question lors du SPACE 2018.

A cette occasion, le Président Didier DELMOTTE a insisté sur les enjeux de la nouvelle réglementation. Il a également souligné toute l'importance des actions sanitaires individuelles et collectives - véritables fondements de l'excellence-



**Le Dr Loïc EVAIN, CVO Français et le Pdt Didier DELMOTTE lors de la Conférence au SPACE sur l'excellence sanitaire (Rennes, le 13 09 2019)**

sanitaire - pour garantir la sécurité sanitaire de chaque exploitation et le bon fonctionnement du Marché Unique.

Le Dr Loïc EVAIN, Chef des Services Vétérinaires Français, a détaillé le contenu de la Loi de Santé Animale et expliqué les modalités de sa mise en œuvre en particulier au niveau français. Ensuite les différents panelistes dont Monsieur J.L. MERIAUX, Secrétaire Général de l'UECBV, ont fait part de leurs attentes et de leurs préoccupations face à cette future réglementation qui s'appliquera à partir du 21 avril 2021 et qui devrait demeurer en vigueur pendant plusieurs décennies.



Par ailleurs, la FESASS a poursuivi son investissement au sein de la Plateforme EPRUMA. Celle-ci élargit son domaine d'intervention tout en restant centrée sur les efforts à conduire pour garantir une bonne utilisation des médicaments. C'est ainsi que nous avons participé activement à la rédaction de recommandations concernant le recours à la vaccination.



# Vie de la Fédération

*La vie de notre Fédération est à l'image du dynamisme de ses membres et de leurs multiples engagements.*

*Ainsi 2018 a d'abord été marquée par l'installation à Bruxelles du Secrétariat Général de la Fédération dans le cadre d'un partenariat avec GDS France. En 2018 la FESASS aura également renforcé sa participation aux cotés des organisations membres lors d'événements marquants (Assemblées générales, Congrès, participation à des animations sur des salons professionnels et/ou des foires,...) Enfin toujours soucieuse d'assurer la lisibilité de son action, la FESASS a mis à jour son Plan Stratégique pour la période 2019—2021*

## La FESASS au quotidien

*Un travail fondé sur la mobilisation des éleveurs élus et des administratifs des organisations membres*

Il est important de souligner une nouvelle fois que la FESASS s'appuie avant tout sur l'implication dynamique de ses organisations membres. Sans la contribution forte des professionnels et experts nationaux, la FESASS ne pourrait pas contribuer efficacement aux débats européens et internationaux. Au travers de ses groupes de travail et de ses conseils d'administration mais aussi simplement par le biais de consultations informelles de ses membres, notre organisation est en mesure d'élaborer et d'adopter rapidement des positions communes techniques et/ou politiques argumentées. En 2018, la FESASS a encore amélioré son fonctionnement grâce à l'ouverture de son bureau de Bruxelles. Les gains de temps et d'efficacité ont permis un investissement plus vaste et facilité les relations avec les Institutions et les différents partenaires européens.

## Mise à jour du plan stratégique

*La FESASS et ses membres au service des éleveurs*

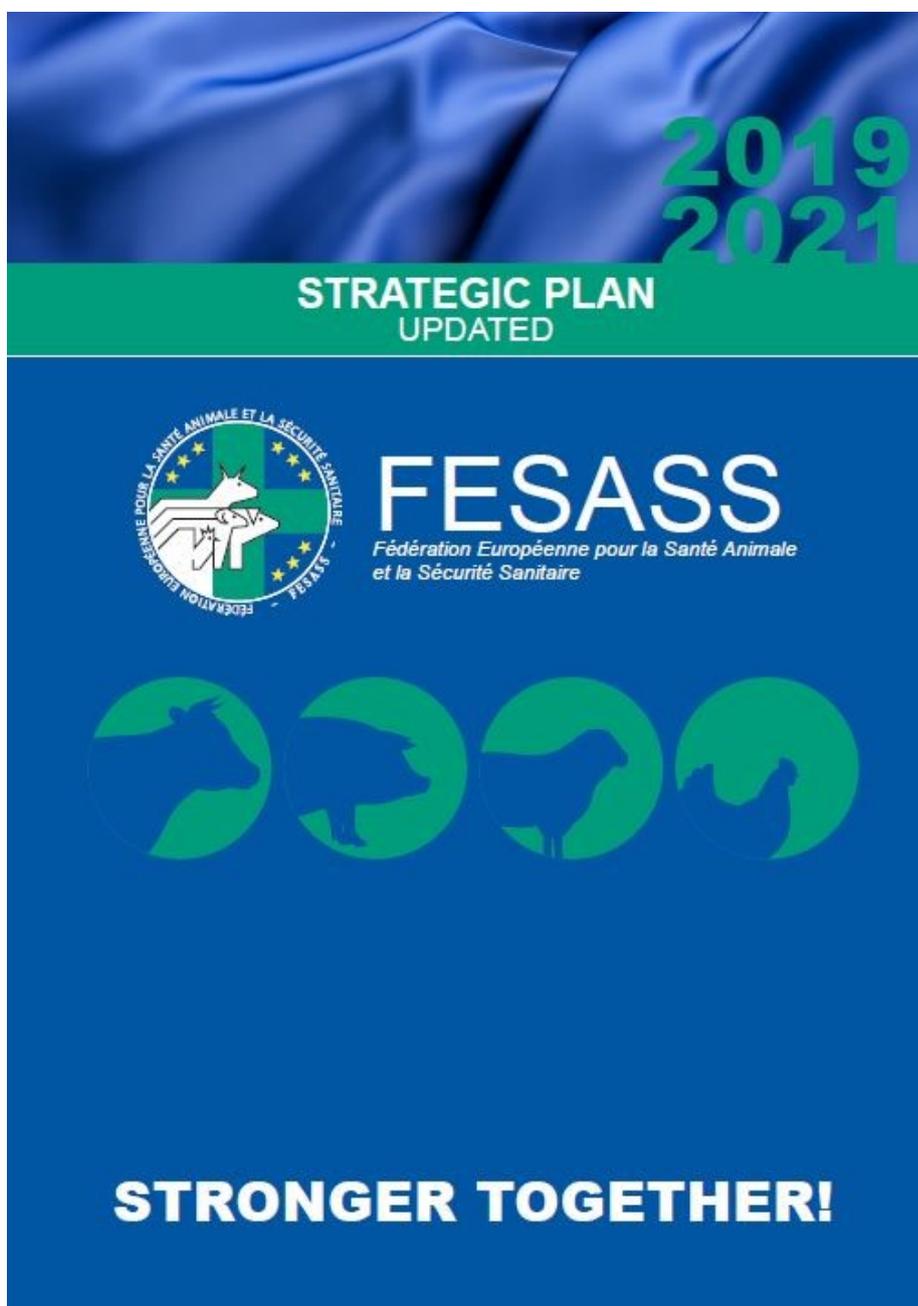
Le Plan stratégique de la FESASS adopté en 2015 demeure d'actualité mais il devait être mis à jour afin de tenir compte de l'évolution du contexte sanitaire et des grandes évolutions induites par la mise en œuvre du nouveau cadre réglementaire de la santé animale. C'est donc plus une mise à jour qui a été opérée plutôt qu'une refonte intégrale de ce document. Elle est le fruit d'un travail d'échange interne conduit par notre collègue Antonio FERREIRA, Directeur

de l'UCADESA au Portugal.

Cette nouvelle version a fait l'objet d'une mise en page modernisée grâce à la mobilisation des talents de graphistes de son organisation.

De même cette version comporte une traduction en Portugais réalisée avec

ses collègues de l'Union des ADS de l'Alentejo. Nous tenons à leur exprimer toute notre gratitude pour tout ce travail.





**Lionel ESCOPIER, Gilles LAVOLLEE, Didier DELMOTTE, Michel COMBES et Stéphane JEANNE**  
**Sur le stand de GDS France au Salon de l' Agriculture, Paris 2019**

### **La FESASS auprès de ses membres**

*Une relation essentielle*

La FESASS a répondu présent aux diverses invitations de ses organisations membres afin d'intervenir ou simplement soutenir les activités et événements organisés. Le Président Didier DELMOTTE s'est ainsi rendu aux Assemblées Générales de GDS France et de l'ADT.

La FESASS s'est également rendue sur le Salon de l'Agriculture de Paris et à la foire de Libramont.

Enfin, le Secrétaire Général est intervenu au sein de plusieurs Assemblées Générales en France ainsi qu'au Congrès organisé à Séville.

### **Les Journées Techniques 2019**

*Favoriser les échanges techniques sur des questions d'actualité*

Afin de promouvoir les actions techniques conduites par les organisations membres auprès et avec les éleveurs, la FESASS prévoit d'organiser en octobre 2019 des journées techniques au Portugal. Elles s'inscriront dans la suite logique des journées déjà organisées en Belgique, Allemagne et France.

Les thèmes abordés concerneront probablement différents aspects techniques de la mise en œuvre de la LSA ainsi que la mobilisation de nos organisations pour lutter contre le développement des antibiorésistances.

# Annexe 1 : Conclusions de l'atelier « Santé Animale : Comment pouvons-nous faire vivre ensemble la faune sauvage et les animaux d'élevage ? »



## Outcomes of the Workshop

### “Animal Health: How can we make wildlife and livestock live together?”

Brussels, 20th March 2018

1. The wildlife - livestock interface is a key concern with an impact not only on animal health but also on public health and the environment. It requires a “one health” approach and poses risks to the EU economy.
2. The importance of this issue requires strong support and a permanent commitment from all stakeholders concerned and competent authorities. This means strengthening confidence and building public-private partnerships bringing together the full range of different skills and kinds of activities (hunters, farmers, veterinarians, diagnostic laboratories, scientists, public authorities, environmentalists). There is also an considerable need to clarify the responsibilities of each actor directly involved with domestic or game animals and to raise public awareness of the possibilities as regards factors that play and indirect role in spreading disease.
3. Wildlife protection and management are highly sensitive societal concerns. Society's acceptance of the chosen measures is crucial and requires public information and understanding. Thus, it is useful to involve societal organisations in the decisionmaking process. One of the crucial concerns is the remarkable increase of livestock in Europe of different wildlife populations on livestock due to changes in climate, agricultural and hunting practices, and improvements in wildlife conservation. Along with increased damage to crops and forests and, traffic collisions, these developments have acquired a greater epidemiological role (this is the case particularly with wild boar) as host species for a range of important livestock and human pathogens.
4. General principles should be laid down to minimise the negative impacts of interactions between wildlife and livestock, taking into account the specificities of diseases such as African swine fever, avian influenza, tuberculosis, brucellosis and rabies. They all have their own characteristics, meaning that specific strategies and programmes should be adopted and measures mobilised.

5. In this context, a clear framework at EU and national level is of substantial importance. For instance, the definition of “wild animal” should be harmonised. The regulatory framework at both EU and national level should provide for the adoption of guidelines to facilitate the involvement of relevant stakeholders.

6. Surveillance and early detection are the priorities. Surveillance is a crucial tool for the protection of the livestock and wild animals. It must be risk-based and involve relevant stakeholders. There are concrete examples of surveillance programmes or platforms in some Member States which demonstrate the benefit of public-private partnerships. These partnerships should be well balanced in order to facilitate information sharing, dialogue and collaboration between all actors.

7. Biosecurity is a key instrument for the prevention of wildlife disease threats. Two aspects of biosecurity could be considered - collective and individual. The collective approach is needed to secure all farms situated in particular regions. The individual biosecurity approach should stand for adaptable biosecurity measures applicable to particular farms, taking into account the relevant risks of exposure. Farmers should not consider biosecurity as cost but as investment. Nevertheless, biosecurity is easier to apply in commercial rather than in backyard farms. The implementation of biosecurity measures to prevent contact between wild and domestic animals should be encouraged through incentives such as subsidies to reduce cost and/or the use of compartmentalisation to maintain trade possibilities.

8. In order to further reinforce the effectiveness of any biosecurity measures, it is important also to develop and strengthen:

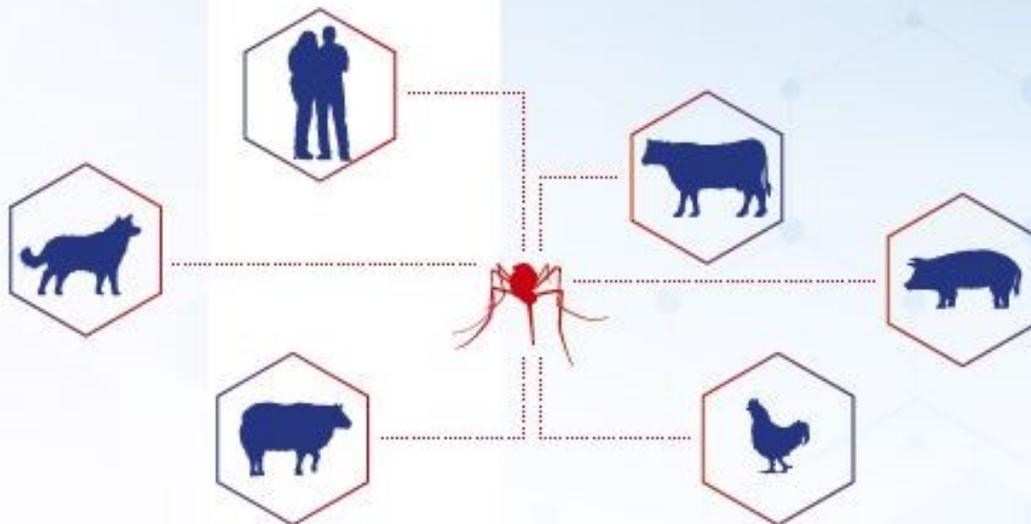
- a. The timely implementation of a strategy to limit disease spread across wildlife (through measures such as: training for hunters, financial compensation for venison losses, awareness raising for tourists and seasonal workers);
- b. Research on new vaccines for wild animals;
- c. Studies of wildlife populations and behavior,
- d. Economic tools, such as mutual and public funds, to help the farming sector to mitigate economic damage.

**Annexe 2 : Intervention du Président Didier DELMOTTE**  
**Conférence « Maladies Vectorielles : Comment vivre avec ? »**

International Conference  
**13th December 2018**  
Room Pacheco - 13 bvd Pacheco - Brussels  
9:30 am to 4:00pm

# VECTOR-BORNE DISEASES

*How to live with them?*



e 20  
u 18  
• a t  
Austrian  
Presidency  
of the  
Council of the  
European Union



## **FESASS' statement on preventive vaccination Conference on vector-borne diseases**

### **Speech of Didier DELMOTTE President of FESASS**

#### **Introduction**

The epidemiological context of the European Union obviously had an important impact on our decision to organise this conference. We had in mind the large scale of bluetongue episodes that Europe is experiencing more and more frequently. We were also thinking about the fight against lumpy skin. For us, there must be no fatality in front of these diseases.

Of course, we are aware that the threat is increasing. But it is out of the question to watch this growing threat without reacting. Therefore we are naturally interested in the use of preventive vaccination. It is a key tool, when available, against vector-borne diseases. It is also an important tool of the new Animal Health Law as Dr Andrea GAVINELLI, the Commission's representative, has just shown. It enables controlling the disease, avoids animal suffering and is an interesting contribution to keep on trade activities.

As farmers' animal health services we have to present our analysis on this crucial topic to establish both individual and collective preventions. But we must be aware that the vaccination answer will differ between diseases and that it is only a part of the response to such threats. In addition, in the context of vector-borne diseases, the strategy must be adapted to the characteristics of the vectors. In particular, it is important to take into account its ability to move quickly and cover long distances.

#### **1°) Focused on preventive vaccination**

In this context of vector-borne diseases, I will not speak of all kind of vaccination and I will focus on the preventive use of the vaccination.

There are 3 great possibilities of preventive vaccination:

- At first, the competent authorities can use it in case of emergency. Here, generally, the aim is to establish a kind of buffer zone around the first outbreak's area. It must be decided very quickly in order to vaccinate before the virus circulates in this area. This buffer zone will protect the rest of the country and the vaccination will also protect the animals inside of the buffer zone. In fact, vaccination here is aimed at both prevention and eradication of the disease. Of course this use of emergency preventive vaccination is always compulsory.
- A second possible use of the preventive vaccination is in case of a growing threat in a neighbouring country to prevent spreading of pathogenic germs in our own countries. Here I would like to point out that this use can only be considered on as a collective approach. The relevant example is the vaccination campaign in Croatia against LSD. It was a success but because it was compulsory and co-financed by the European Commission and the State.
- The third possible use of the preventive vaccination is when the disease became endemic in the territory. In this case vaccination may be carried out on a voluntary or compulsory basis depending on the objective

followed by the veterinary authorities and farmers. Indeed if the decision is to live with the disease the vaccination will be voluntary and only necessary for farmers who need to protect animals with a high added value. In this case the decision to vaccinate will be an individual choice of each farmer. It will depend of his awareness of the risk and his own needs. The example of Schmallenberg Virus has shown the limits of such approach. But if the control of the disease seems necessary and feasible, it will be important to collectively decide and use it as a routine vaccination because EFSA has demonstrated that for instance about BTV it would be required to insure a high rate of vaccination for at least 5 years. Here, in the first year, it will no longer be a question of preventive use of vaccination but more of an eradication objective. However, in the following years it will be important to prevent the reappearance of the disease.

- In both cases – individual choice or collective choice - this kind of routine vaccination in front of a permanent risk also means permanent constraints and costs.

I detailed these 3 kinds of possible uses of the vaccination as a preventive tool because we need to determine the legal and practical procedures for the implementation of each of them.

## 2°) Some key prerequisites

But before to use vaccination there are some important prerequisites:

- The availability of vaccines
- A relevant regulation on vaccination
- The necessity of agreements for international trade,
- And last but not least, the acceptance of consumers and food trade

These prerequisites are essential. Therefore they should be clarified and some suggestions made.

To be able to vaccinate, we need vaccine. This is obvious, but unfortunately, as David has shown, it is not so easy. As a breeders' organisation we support the demands of the industry and consider that national and European public authorities have an essential role to play here. It is also the case for the international institutions.

The European authorities are aware of the need to have an effective vaccine in sufficient quantities and at the right time. The new regulation on Veterinary Medicinal Products and the Animal Health Law attempt to respond to this issue taking in account the industry requests. The aim is both to encourage investment in research and development of new vaccines and to clarify the strategy and conditions for the use of the vaccine.

These two texts are essential, but our concern is about their implementation. The goodwill and competence of the experts from the Commission and the Member States are not in question. Our fear is that the scale of the stakes could lead to an excess of caution. It is true that this work is not easy because it requires both boldness and reasonableness. That is why I urge the Commission and the European Medicines Agency to involve stakeholders in the preparation of the implementation of these fundamental texts. This should also be the case in Member States where Medicines Agencies do not always have the reflex to rely on stakeholder representatives.

Beyond the implementation of these texts, there is a second challenge: the technical requirements for the marketing authorisation process. I would like to acknowledge the work of the European Agency and the network of Heads of National Agencies in the framework of the Veterinary Vaccine Availability Action Plan. For this project these authorities work with the Veterinary medicines Industry to facilitate the process. But here again, particularly with regard to "field trials", it seems desirable to involve practicing veterinarians and farmers in the discussions. In case of an emergency, we won't have time

to organize things. The Pharmaceutical Industry is well aware of this. In this regard, I would like to mention Roxane FELLER, the Secretary General of Animal Health Europe, who last week concluded a meeting with Members of the European Parliament, the Commission services and stakeholder representatives by calling for everyone to work together. I am doing the same today.

The availability of the vaccine also means the establishment of vaccine banks at European and international levels. I am aware of the importance of the Commission's investment in this area. The fight against Lumpy Skin testifies to the usefulness of such a mechanism to support effective international cooperation. But this also requires a shared effort by the third countries concerned. Above all, it requires the agreement of all stakeholders on the principle of the use of vaccination.

This brings me to the other prerequisites and, first of all, to the need for regulations that allow for the easy use of preventive vaccination and help for a better availability of vaccines. The aim is to be able to use vaccination both for the protection of areas and for the movement of live animals. I have already mentioned this need because it is a factor that will encourage industry to produce vaccine. But what is important is to place preventive vaccination in the toolbox of the competent authorities. The Animal Health Law opens the door to this strategy but remains rather timid. What we ask is that, through the delegated and implementing acts, the Commission clarifies the conditions for using this preventive strategy and the main principles for its implementation. Then at national level, the competent authority shall determine the legal basis for the vaccination programme.

This demand is essential in the face of vector-borne diseases, the threat of which is now permanent and for which vaccination is a major tool. For example, and very concretely, European regulations on Bluetongue should enable Member States to agree on how to use vaccination in order to secure trade when the disease is present. For this reason we strongly support the proposal to include inside of the future regulation the use of derogation to adapt the guarantees requirements to the status and needs of the Members States. The requirements of the current bilateral agreements provide a good basis for such derogations.

The other prerequisites are of a commercial nature.

First of all, it concerns the recognition of preventive vaccination against vector-borne diseases in the OIE Code so that its use does not constitute an obstacle to trade. Progress has been made, for example, in the field of Lumpy skin. Preventive vaccination against this disease is now taken into account and provisions are made subject to appropriate surveillance in order to recover rapidly to free status after cessation of vaccination. In addition, the Code has recently been amended to include a specific chapter on vaccination in general.

But for us, it should be possible to go further in order to really encourage the use of preventive vaccination. This means being able to distinguish vaccinated animals from potentially infected animals. It's require DIVA vaccines combined with a surveillance system ensuring that the disease is not present.

The last prerequisite is the acceptance of consumers and food trade. We are all aware of this constraint and especially of its subjective dimension. This is now enhanced by new communication tools such as social networks. It is therefore necessary to properly inform the consumers in order to ensure that they understand the vaccination interest and challenges. This work must be done well in advance of vaccination campaigns and must also target the agri-food industry and retailers. It is a real issue, common to the veterinary medicine industry, farmers and veterinary practitioners. The public authorities are also involved. The two main arguments are certainly that the vaccination in protecting animal health helps to combat the development of antimicrobial resistance and contributes to animal welfare. I think that here too, it is our duty to act all together.

### 3°) Vaccination management: Compulsory and co-financed

Well, I would now like to present our view about how preventive vaccination against vector-borne diseases should be organized and managed.

Indeed, vector-borne diseases listed in the Animal Health Law have been selected because there is a strong interest to regulate them at the European level and because their public management is necessary as the threat will be very serious for all animals of susceptible species if one of these diseases occurs in a Member State. The answer will depend on the categorisation of the disease but will necessarily be addressed to the concerned farmers' community. We have the experience of recent years with Bluetongue and Contagious Nodular Dermatitis. We clearly know that only a massive and sufficiently long vaccination over time is effective against these diseases. Consequently, for us, if a preventive vaccination policy would be put in place against a vector-borne disease listed at European level, this vaccination must be compulsory for all susceptible animals. It must be supervised by the competent authority. This is the only way to ensure the effectiveness of preventive vaccination, whether to control the persistence or spread of the disease within an area or to protect an area from the risk of introduction.

Three complementary elements must be taken into account. First of all, the fact that with European categorisation, vector-borne diseases will not give rise to identical management, as it is the case, for example, between Lumpy Skin Disease, Bluetongue and West-Nile Fever. However, for us, if the competent authority decides to carry out vaccination then it should be mandatory and massive.

Secondly, insofar as this decision is a matter of public policy, it must be publicly funded. However, it seems logical to us that the cost of these vaccinations should be shared between the public authorities and farmers. This is a shared responsibility that requires the mobilization of everyone. Such a system involving each actor ensures a higher vaccination rate.

Finally, it is necessary to provide for a certain flexibility in the system, in particular according to the specific risks of each disease and each type of farm. For example, we consider that derogations from compulsory vaccination should be provided for animals kept in vector proof establishments. Alternative measures should also be provided to address, for example, the lack of vaccine for many Bluetongue serotypes.

Two other important factors must be taken into account in order to adapt vaccination management to farmers' expectations. The first is the need for vaccination certification for animals intended for trade. In this case we consider it imperative that the vaccination be carried out by a veterinarian.

The second point concerns access to the vaccine in the event of a shortage. In this case, it is up to the competent authority to define priorities in consultation with the representatives of the livestock farmers and with regard to the risks and activities of the holdings or areas. However, everything must be done to avoid such situations. The decision to vaccinate requires anticipating vaccine needs. In this context, and in order to improve anticipation, it is necessary to rely on reinforced epidemiological surveillance and to guarantee transparency regarding the situation in the neighbouring Member States.

### Conclusion

In conclusion, preventive vaccination is an important tool in front of the vector-borne disease. The key words are anticipation, preparedness and partnership. We have prepared preventive vaccination policies and adapted regulations to be able to react as soon as possible. One of the most important problems is the availability on time and in volume of efficient and approved vaccine. Here we have to build Public-Private-Partnership to secure the production. I think here also to interesting platforms like Discontools to identify the priorities for vaccines production and EPRUMA to build confidence between stakeholders.

However, we must be aware of preventive vaccination's limits. We need also to work on alternatives like vector proof establishments, use of repellent, natural immunity and control of import into the EU.

Thank you

**Fédération Européenne pour la Santé Animale et la Sécurité Sanitaire (ASBL)**

**Siège social : Allée des Artisans, 2 – 5590 Ciney – Belgique**

**Secrétariat Général : Place du Nouveau Marché aux Grains, 21**

**1000 Bruxelles – Belgique**